



Assistant(e) Maternel(le)

Salarié du particulier employeur

Vous êtes assistant(e)s maternel(le)s ou salarié du particulier employeur, vous souhaitez acquérir de nouvelles compétences : premiers secours, « bébé signe », gestion des conflits, ... La MFR, agréée par IPERIA, proposent de nombreuses thématiques de formation et de certifications

PUBLIC

- ☞ Assistant(e) Maternel(le)
- ☞ Salarié du particulier employeur

PRE-REQUIS

avoir un particulier employeur
Vos droits à la formation :
plan de développement des compétences 58h/an
Compte personnel de formation
(www.moncompteactivite.gouv.fr)

OBJECTIFS

Actualiser vos connaissances ou développer une compétence particulière
Garantir les compétences clés nécessaires pour exercer le métier

DUREE

1 titre Assistant(e) Maternel(le) /garde d'enfant
7 blocs de compétences
60 modules de formation

RECRUTEMENT

IPERIA L'institut - www.iperia.eu
0800.820.920
Contacter la MFR de St Valery en Caux - Angélique Libercé ou Stéphanie RESSE
02/35/97/06/88

COMPETENCES DEVELOPPEES

- Accueillir les enfants et communiquer
- S'occuper d'enfants en situation de handicap
- Organiser des activités d'éveil et de loisirs
- Prévenir les situations difficiles
- Assurer la prévention et la sécurité
- Organiser et développer son activité professionnelle

MODALITES D'EVALUATION

- Obtenir le titre grâce à la VAE
- Blocs de compétences validés par des questionnaires numériques ou des études de cas ou des mises en situation

FINANCEMENT ET TARIFS

Branche professionnelle Assistantes Maternel(le)s du particulier employeur : Allocation de formation, remboursement des frais de vie (repas, KM) par le biais du plan de développement de compétences

Mobilisation du CPF pour des actions qualifiantes.

Les CGV sont précisées sur les contrats de prestation de services.

ACCESSIBILITE

♿ : Pour toutes informations concernant les adaptations de nos formations nécessaires à une situation de handicap, contactez notre référent handicap.